

Département de VAUCLUSE  
Commune de VILLEDIEU

Plan Local d'Urbanisme

Orientation d'Aménagement et de Programmation

*Modification*



1ère approbation	26/05/1988
Modification	19/02/1991
Prescription révision	23/01/1998
Approbation révision	12/01/2007

10/03/2014

# Le Connier\_ Orientations Particulières d'Aménagement pour la modification du PLU

Ce site est en limite de lotissement et d'urbanisation diffuse. Les principales orientations sont:

## PAYSAGE

Préservation de la structure du paysage viticole :

- Conserver les haies et talus existants,
- Conserver au maximum l'olivieraie au nord des terrains, et celle située dans le lotissement Tardieu (à l'ouest de la zone 1 AU),
- Créer une zone tampon, fortement arborée en limite ouest du secteur,
- Employer un vocabulaire essentiellement végétal pour partitionner, si nécessaire, les groupes d'habitations, les propriétés (clôture et filtre végétal entre les différents groupes d'habitation).

## SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- Orientation principale des maisons au sud et à l'est,
- Constructions mitoyennes et compactes,
- Possibilité d'ouvertures importantes en façade sud,
- Double orientation des logements pour ventilation naturelle.

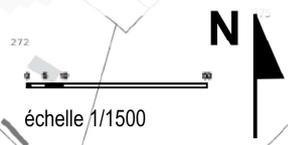
## ACCES ET DESERTE

Economie des espaces liés à la voiture avec :

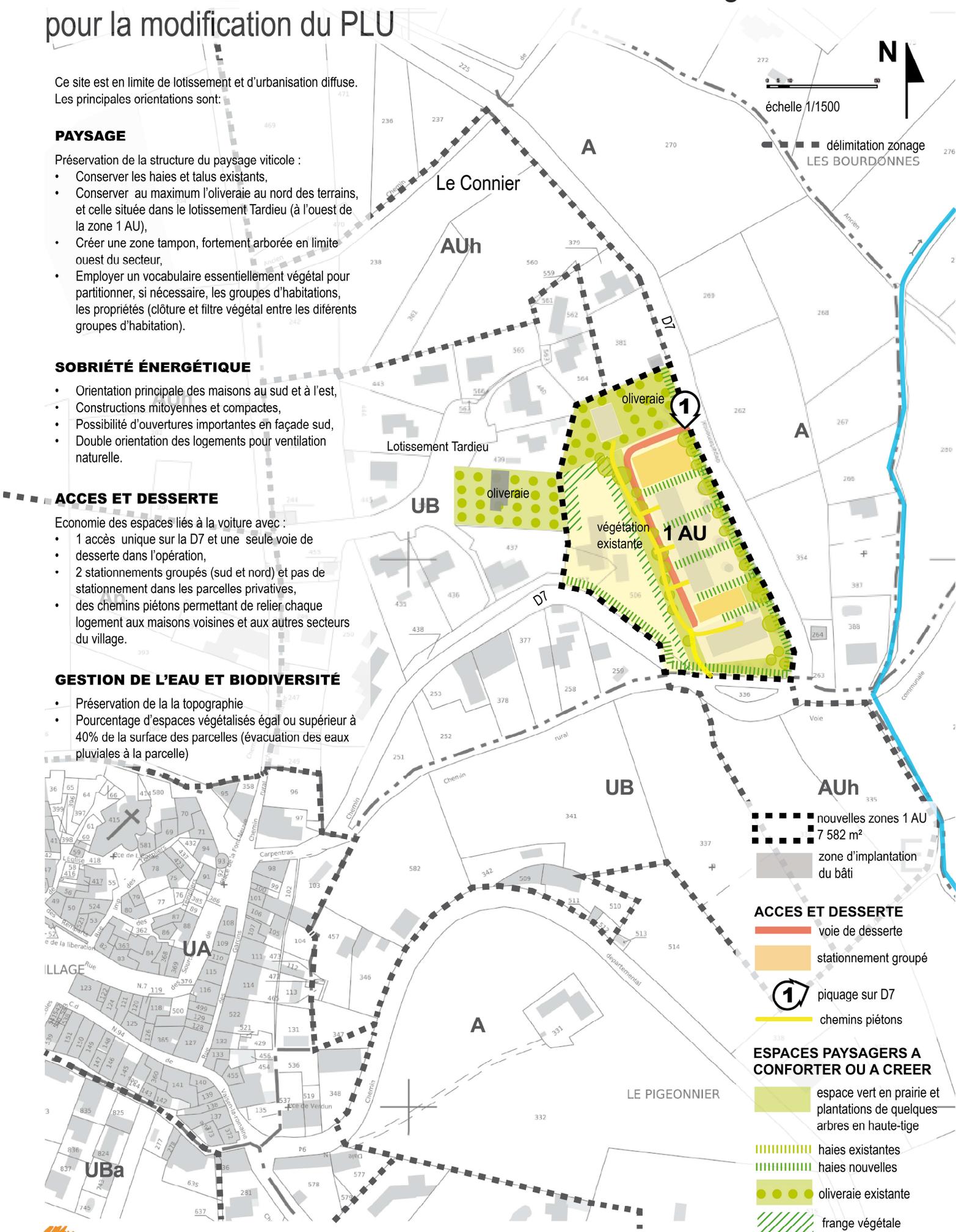
- 1 accès unique sur la D7 et une seule voie de desserte dans l'opération,
- 2 stationnements groupés (sud et nord) et pas de stationnement dans les parcelles privées,
- des chemins piétons permettant de relier chaque logement aux maisons voisines et aux autres secteurs du village.

## GESTION DE L'EAU ET BIODIVERSITÉ

- Préservation de la topographie
- Pourcentage d'espaces végétalisés égal ou supérieur à 40% de la surface des parcelles (évacuation des eaux pluviales à la parcelle)



délimitation zonage LES BOURDONNES



■ nouvelles zones 1 AU  
7 582 m<sup>2</sup>

■ zone d'implantation du bâti

### ACCES ET DESERTE

— voie de desserte

■ stationnement groupé

① piquage sur D7

— chemins piétons

### ESPACES PAYSAGERS A CONFORTER OU A CREER

■ espace vert en prairie et plantations de quelques arbres en haute-tige

||||| haies existantes

||||| haies nouvelles

●●● oliveraie existante

||||| frange végétale